

# **RELEVÉ DE DECISIONS ET INFORMATIONS**



## **COMITE DIRECTEUR DU 24 janvier 2013**

- **Approbation du dernier Compte-rendu des réunions des 10 et 11 novembre 2012 :**  
Rajout au niveau de la chancellerie : Médaille d'or à Jean-Pierre IANNARELLI

*(Le compte-rendu de la réunion du Comité Directeur de septembre est approuvé à l'unanimité.)*

- **Discipline :**

- M. BAUD Gino (44) : A la demande de remise de peine effectuée par ce licencié, le Comité Directeur a apporté une réponse négative.
- M. FRAISSE (34) : La commission de discipline fédérale sera saisie des nouveaux faits (dissolution de club) concernant ce dirigeant.
- M. LATRUBESSE (40) : affaire transmise à la Commission de discipline Nationale.

Il a été évoqué l'affaire mettant en cause Mmes COSTE et LEVET suite à des incidents s'étant produits au Boulodrome du Pontet. Le refus d'engager les poursuites disciplinaires a été maintenu.

- **Répartition des équipes aux Championnats de France 2013 :**  
Elle a été validée définitivement par le Comité Directeur.

- **Informatique :**

Actuellement, lorsqu'un joueur est suspendu uniquement de Championnats de France, lors du passage de sa licence sur le lecteur, ce dernier s'affiche en rouge. Techniquement, il est aujourd'hui impossible de palier ce dysfonctionnement (suspendu aux Championnats il peut normalement jouer toutes les autres compétitions). Ainsi, les Commissions Informatique et de Discipline se pencheront sur ce problème et proposeront des solutions rapidement.

- **Arbitrage :**

En ce qui concerne l'examen d'arbitrage, il a été maintenu une partie Pétanque et une partie Jeu Provençal même si certains Comités n'ont pas de compétitions de cette discipline.

- **Elections Comité Directeur :** M. LE VACON de la société TELOR a été intégré à la Commission de Surveillance des Opérations électorales pour ces élections.

- **Divers :**

- Précisions concernant les statuts types des clubs affiliés, il a été précisé que par membres d'une association, on entend, les licenciés du club, sachant qu'en vertu des statuts des Comités, tous les dirigeants d'un club doivent être licenciés dans cette même association.
- Il a été évoqué la possibilité d'une rencontre, réunion des personnels salariés des Comités et Ligues.

- Rapport Réunion USEP Nationale :

Le mardi 15 janvier 2013, à l'initiative de Lucette COSTE, la Présidente de la Ligue PACA, une rencontre a été organisée avec la Vice-présidente de l'USEP Nationale, Madame Françoise PETIT, représentant Jean-Michel SAUTREAU, retenu dans les Alpes Maritimes, Jean-Yves PERONNET DTN et Séverine MAILLET CTN. Elle était accompagnée de la Conseillère Pédagogique Départementale en Education Physique et Sportive de l'Inspection d'Académie des Bouches-du-Rhône, Madame QUENETTE, et d'une déléguée de secteur de l'USEP, rejointe ensuite par le Président Départemental.

La Présidente de la ligue PACA, accompagnée de Patrice DEBRAYE, a pu exposer toutes les actions entreprises dans le cadre des actions de promotion des Championnats du Monde de Marseille 2012. Les circonstances ont permis de procurer du matériel et de financer les diverses actions de formation et d'animations dont le paroxysme a été atteint avec le déplacement de nombreux jeunes de tous les départements de la Ligue pour participer aux animations sur le site des Championnats du Monde.

De même, les représentants de l'IA 13 ont pu présenter les conventionnements concrétisés avec le Comité Départemental des Bouches-du-Rhône. Il a été convenu de créer des documents qui pourront être mis à disposition de toutes les structures déconcentrées des deux fédérations. Le recensement des actions sera fait en amont de la prochaine réunion programmée en mars.

La volonté de l'Inspection Académique est la rédaction de documents pour la formation des professeurs des écoles pour qu'ils puissent assurer l'activité de manière autonome. Si l'enseignement contre rémunération est bien réglementé par la loi sur le Sport, il est possible que des éducateurs puissent venir aider les professeurs des écoles dans leurs actions. Toutefois, la reconnaissance et l'acceptation des intervenants sont toujours soumises à approbation de la part des Inspections Académiques qui prennent la forme d'un agrément. L'I.A. 13 a la volonté de rédiger des contenus pour la formation des CPC EPS à partir de l'activité de la Pétanque ce qui serait une excellente reconnaissance des valeurs pédagogiques de notre discipline. Ces documents pourraient alors être un appui intéressant pour les autres comités qui souhaitent faire des démarches auprès de leur I.A.

Il ressort qu'il apparaît indispensable de faire un recensement des lieux d'accueil possibles pour les actions scolaires en prenant garde de bien identifier tous les problèmes de sécurité pour l'accueil de groupes .... Les installations couvertes sont un excellent atout pour accueillir les jeunes. La possibilité d'utiliser des boules molles, pour des animations dans des lieux pas toujours utilisables avec des boules métalliques, est une initiative intéressante pour les pédagogues. La possibilité de disposer de kits avec des boules molles est une option envisageable...surtout pour les actions en cycle 2 voire en cycle 1. Les dotations en matériel doivent être conditionnées par la mise en place de formations. Les délégués USEP peuvent servir de plaques tournantes pour la rotation des kits. Il est possible aussi de collaborer avec les moniteurs municipaux pour qu'ils puissent mieux appréhender notre discipline.

*Le Secrétaire Général de la FFPJP*

*Le Président de la FFPJP*



**Antoine JUAN**



**Alain CANTARUTTI**